



## Compte rendu de la commission Veille écologique du Pic Vert du 3 avril 2019 à 15h00 à Réaumont

# LE PIC VERT

**Présent.e.s** : Olivier Bouret (OB), Cécile Dechenaud (CD), Edith Fayet (EF), Christine Rossetto (CR), Patricia Urgé (PU).

**Excusée** : Ingeborg Eilers.

La commission accueille deux nouvelles participantes : Edith Fayet et Christine Rossetto. Bienvenues !

PU les ajoutera à la liste de diffusion mails.

### 1) Pollution récurrente de la Fure par une entreprise de Charavines

Une entreprise de Travaux Publics, Deschaux et Cie, a deux sites, dont un à Charavines près de la Fure. Elle a une activité de terrassements. Elle brûle parfois des déchets. Il y a de plus des risques liés à l'affouillement (le chef d'entreprise a creusé la pente pour agrandir la surface utile).

C'est d'abord à la commune d'intervenir. EF va reprendre contact avec le Maire de Charavines. Elle tiendra la Commission au courant de l'avancée du dossier.

### 2) Pollution lumineuse

Un projet de courrier type à l'attention des différentes zones d'activités prospectées a été préparé. Il est en instance de validation par la FRAPNA 38.

CD a avancé sur les quelques courriers ou mails à envoyer aux contrevenants de la ZA de Charancieu. Des questions se posent quant à la situation de l'entreprise BML Béton et son statut d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). CD doit vérifier ce qu'il en est auprès de la DREAL.

Demande de création d'un compte commun à plusieurs personnes pour faciliter la gestion des signalements sur « sentinelles de l'environnement » ; notamment pour garantir d'avoir la main dessus en cas de mises à jour à effectuer sans être obligés de passer par la FRAPNA. PU prend contact avec Elodia Bonel de la FRAPNA pour créer un compte intitulé « sentinelle@lepicvert.asso.fr ». Pour le moment seront autorisés à y accéder en tant que référents : PU, OB, et CD. Toutes les alertes signalées par la commission veille devront dans l'idéal être faites à partir de ce compte.

Elodia Bonel donne les conseils suivants pour la gestion de l'archivage des alertes, que ce soit au niveau des mails ou du serveur : toujours indiquer dans le titre du mail ou du dossier d'archive :

- Nom de la commune ;
- Type d'atteinte ;
- N° d'alerte sentinelle.

### **3) Éclairage église Saint-Bruno à Voiron**

Un courrier a été envoyé à la commune le 6 février avec mention de l'interdiction de l'éclairage le matin. Nous sommes toujours en l'attente de réponse.

### **4) Affaire Payre de Moirans**

OB est en train de préparer le dossier de plainte.

### **5) Déboisements à Voreppe, près d'Aquantis**

Deux plans d'eau ont été aménagés par AREA en mesure compensatoire.

AREA a abattu (massivement) des arbres près de ces plans d'eau. La commune veut acheter ces plans d'eau. Sera vu en CA du Pic Vert.

### **6) Déboisements à Centr'Alp**

À Centr'Alp, il y a eu déboisements dans la zone d'extension de la zone d'activités (derrière les bureaux de la CAPV). Les propriétaires ont déboisé. Nous sommes dans l'attente d'un courrier de la CAPV.

### **7) Déboisements des talus SNCF – Moirans – Alerte sentinelle n°2019-4583**

On nous a signalé que la SNCF a coupé à blanc les arbres et buissons des talus près de la gare de Moirans. D'autres secteurs sont concernés (Voreppe).

PU prendra contact avec Pierre Fouilloux, adhérent du Pic Vert qui travaille avec la SNCF.

### **8) Éclairage du parvis de la gare de Moirans – Alerte sentinelle n°2019-4584**

Le parvis de la gare est éclairé de manière très importante. Cet éclairage est obligatoire dans le cadre de l'accès aux PMR mais il est pour autant réglementé. Écrire à la CAPV pour alerter sur la puissance de l'éclairage et lui rappeler les valeurs limites réglementaires (arrêté pollution lumineuse du 27 décembre 2018).

OB envoie un projet de courriel à PU.

### **9) Enquête publique : Révision du PLU aux Abrets-en-Dauphiné - projet du parking Doutan**

Lien vers EP : <https://www.les-abrets-en-dauphine.fr/avis-denquete-publique-du-22-mars-au-23-avril-projet-parking-doutan/>

La commune a utilisé la procédure de révision pour permettre l'aménagement d'une aire de stationnement car une partie du terrain est en espace boisé classé à conserver.

Les bois ont été défrichés sans attendre la révision. Ceci est parfaitement choquant. PU rédige un projet d'avis défavorable. A envoyer à l'EP avant le 22 avril 2019.

### **10) Enquête publique : révision PLU de Tullins**

Lien vers EP : <http://www.ville-tullins.fr/revision-du-plu>

La commission est dans l'incapacité d'étudier ce dossier, faute de disponibilité.

Renvoi au CA. Date limite : 26 avril 2019.

### **11) PLU de Charnècles :**

JFN a fait une réponse relayée à la commune par PU.

## 12) Pollution à Charancieu - Fosse septique qui déborde.

CD et PU vont voir.

## 13) PCAET du Pays Voironnais

La CAPV a arrêté le projet de PCAET par délibération le 26 février 2019 : [http://www.paysvoironnais.com/documents/Documents/CONSEIL\\_COMMUNAUTAIRE/CR\\_CONSEIL\\_COMMUNAUTAIRE\\_2019/CR\\_Conseil\\_communautaire\\_26\\_fevrier\\_2019.pdf](http://www.paysvoironnais.com/documents/Documents/CONSEIL_COMMUNAUTAIRE/CR_CONSEIL_COMMUNAUTAIRE_2019/CR_Conseil_communautaire_26_fevrier_2019.pdf)

Pas vu faute de temps.

## 14) Contribution au PLU Cœur de Chartreuse

Ce dossier a été traité par Jean-François Noblet.

## 15) Enquête loi sur l'eau quartier gare de Moirans

Le Pic Vert était intervenu dans le cadre de l'enquête. Le rapport du commissaire enquêteur aborde dans le détail les contributions, parmi lesquelles celles du Pic Vert (voir compte-rendu de notre réunion précédente).

Ces remarques ont été synthétisées en ces termes par le commissaire enquêteur :

*Sur le volet CRISE CLIMATIQUE : Le dossier participe à l'augmentation des polluants, des gaz à effet de serre, de la pollution lumineuse.*

*Efforts présentés pas suffisants avec de sérieux manques dans le dossier :*

*o Eau potable : demande la preuve que cet aspect ne pose pas de problème*

*o Corridors biologiques : exige une analyse locale des trames vertes et bleues avec recensement des écrasements, interrogations des acteurs locaux pour restaurer les trames existantes, désenclaver la zone humide des Maisons Neuves, le transit le long des ruisseaux vers l'espace naturel au sud de la voie ferrée.*

*On peut se poser la question de mettre à l'air libre les portions de ruisseaux busés.*

*o Inventaire de la faune : à compléter pour les espèces protégées, les carnivores les serpents et les chauves-souris afin de respecter la loi.*

*o Paysage : problème des panneaux publicitaires et des enseignes qui ne respectent pas la loi.*

*o Pollution lumineuse par les entreprises et commerces qui ne respectent pas l'interdiction d'éclairage la nuit.*

*o Cahier des charges chantier à faible impact environnemental : demande le détail de son contenu, le montant des pénalités pour non respect et le financement d'un écologue indépendant assurant son application.*

*o Cahier des charges entretien des ruisseaux : associer les pêcheurs et les associations environnementales*

*o Usage produits phytosanitaires : pas seulement évité mais interdit sur les espaces publics et bords de route.*

*o Parcelles privées : rien n'est dit sur la gestion des espaces verts privés, les clôtures et l'imperméabilisation des sols*

*CONCLUSION : ce projet doit être amélioré avec une réelle prise de conscience de la crise écologique de la part des élus, responsables et bureaux d'étude.*

Réponses de la CAPV aux remarques du Pic Vert :

### **EAU POTABLE**

*Sans objet. Ces éléments sont traités à travers la planification urbaine et les documents régissant l'urbanisation tels que le PLU.*

### **CORRIDOR ÉCOLOGIQUE**

*Les corridors existants sont identifiés dans le dossier. Le projet prévoit la préservation des continuums hydrauliques puisque aucun aménagement faisant obstacle à l'écoulement et à l'entretien des berges ne peut être mis en œuvre le long des cours d'eau et dans une bande de 4 mètres de largeur depuis le sommet de berge. Cette bande correspond à une servitude d'entretien imposée par l'association syndicale de Voreppe à Moirans.*

Le Pic Vert 24 place de la Mairie – 38140 Réaumont – Tel : 04 76 91 34 33

Courriel : [contact@lepicvert.asso.fr](mailto:contact@lepicvert.asso.fr) - Site web : [www.lepicvert.org](http://www.lepicvert.org)

Association agréée pour la protection de la nature en Isère

au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement

## **INVENTAIRE**

*Le Pays Voironnais a fait réaliser par le bureau d'étude Setis un inventaire faune flore 4 saisons : les espèces mammifères, chiroptères et reptiles ont bien été inventoriées. Le dossier n'a pas fait l'objet de remarques concernant ce point lors de l'instruction par le service de la DREAL.*

## **PAYSAGE**

*En matière de paysage le Pays Voironnais a missionné un architecte urbaniste et un paysagiste pour l'accompagner dans la mise en œuvre du projet et en particulier dans les échanges avec les opérateurs privés. Dans le cadre de leur mission il seront amenés à formuler des recommandations en matière d'intégration architecturale et paysagère, il pourront notamment être amenés à formuler des recommandation sur les enseignes.*

## **POLLUTION LUMINEUSE**

*Sans objet ne relève pas de la demande d'autorisation.*

## **CAHIER DES CHARGES CHANTIER À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL**

*Une réponse est apportée sur ce point dans les mesures prévues en phase travaux.*

## **USAGE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

*Sans objet. Application de la réglementation en vigueur et donc usage proscrit pour tous depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.*

En conclusion, le commissaire enquêteur, après avoir rejeté certaines remarques comme étant sans objet, affirme que le projet conduira à une augmentation des espaces verts du quartier et à la préservation intégrale de la zone humide des Maisons Neuves. Qu'il aura peu d'impacts sur la faune et la flore dans ce quartier déjà largement urbanisé. Que les mesures d'évitement sont privilégiées chaque fois que cela est possible ; les quelques mesures de réduction sont efficaces ; il n'est fait appel à aucune mesure de compensation. Bref, qu'il ne présente pas d'inconvénients significatifs ou non réglementaires. Il émet donc un avis favorable.

Il recommande quand même de définir sur l'ensemble du bassin versant, un projet intercommunal de gestion des eaux pluviales, traitant des aspects hydrauliques, de biodiversité, de paysages et de valorisation de la zone humide des Maisons Neuves, ainsi que des conditions de réouverture du ruisseau de Larchat. Et de concevoir en concertation avec le département, une mutation de la RD 1085 en véritable boulevard urbain dans sa traversée du quartier Gare, accueillant une circulation routière dense mais mieux maîtrisée, notamment dans sa vitesse, permettant d'accueillir en toute sécurité tous les modes de déplacement.

## **Prochaine réunion Commission Veille écologique :**

Mercredi 5 juin 2019, à 15 h au local de Réaumont.

Pour la commission veille écologique,  
Olivier Bouret